

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de la Commune de ST GERMAIN DE PRINÇAY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASSERIEAU Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **17 février 2015**

PRÉSENTS : M CHASSERIEAU D, M PAILLAT D, Mme GRELIER O, Mme GOURMAUD C, M GRELIER B, Mme ROUSSIÈRE S, Mme BARON L, M BOISSEAU S, Mme BIZET N, M DAVID F, M EMERIT D, Mme COUSIN L, M GUITTON F, Mme PHELIPPEAU C, M HERBRETEAU F, Mme RATTIER M, Mme ROUET L, M RIPAUD P,

EXCUSÉS : M PLESSIS François qui a donné procuration de vote à Mme Laurence BARON

SECRÉTAIRE: Mme Sandrine ROUSSIÈRE

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H.

Après lecture et approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2015, il aborde l'ordre du jour.

D07-2015 /OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES POUR L'ACCUEIL PÉRI SCOLAIRE ET LE CENTRE DE LOISIRS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'Association Familles Rurales prend en charge l'accueil périscolaire. Ce service public est devenu indispensable à certains parents, à ce titre les communes de Saint Germain de Prinçay et de Sigournais versent une subvention à cette association. La convention approuvée par délibération D67-12 du 20 décembre 2012 fixe les règles de répartition des charges entre les deux communes.

Monsieur Paillat, adjoint, présente le budget prévisionnel établi par l'association pour 2015. La participation demandée par l'Association Familles Rurales à la commune de Saint Germain de Prinçay s'élève à 17 508 € pour équilibrer l'accueil périscolaire et le centre de loisirs.

Monsieur Franck David, membres du Conseil d'Administration de l'Association Familles Rurales de Saint Germain de Prinçay ayant quitté la salle, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis et rappelle que le paiement de la subvention pour l'accueil périscolaire sera réalisé en trois versements conformément à la convention :

- 1^{er} versement en avril pour 50%
- 2^{ème} versement en juillet 30%
- 3^{ème} versement en novembre 20%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **ACCORDE** à l'Association Familles Rurales la somme de 17 508 € en 2015 pour le fonctionnement de l'accueil Périscolaire et le centre de loisirs.

D08-2015 /OBJET : RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2015

Monsieur le Maire propose la répartition des subventions suivantes :

LIBELLE	SUBVENTIONS 2015
<i>Associations Germinois</i>	
Société de Foot de St Germain	1 000.00
Société de Basket de St Germain	2 000.00
Foyer des Jeunes de St Germain	500.00
Amicale Laïque de St Germain	500.00
Le Gardon Germinoise	80.00
Société de chasse de St Germain	40.00
Le Palet Germinoise	40.00
Société UNC-AFN de St Germain	40.00
Comité des Fêtes Germ'en Fêtes	1 000.00
<i>Associations extérieures</i>	
École Privée Béthanie pour un élève de la commune en CLIS	457.00
École Saint Joseph (5€ x 60 enfants)	305.00
A.D.M.R.	2 068.00
ACTIF Emploi	80.00
Familles Rurales les Herbiers Transport Scolaire	180.00
Assistants Maternelles St Germain-Chantonay	80.00
Ligue Nationale contre le cancer	120.00
Restos du Cœur	80.00
Croix Rouge Française	40.00
UDAF 85	80.00
TOTAL	8 690.00

Monsieur Franck Guitton et Mme Laure Rouet, membres du bureau de l'association Germ'en Fêtes ayant quitté l'assemblée, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

✓ **VOTE** la répartition des subventions 2015 telle que présentée dans le tableau ci-dessus

D09-2015 /OBJET : SUBVENTION AU C.C.A.S.

Madame Catherine Gourmaud, adjointe aux affaires sociales explique au Conseil que le CCAS présente un déficit reporté de 4 472.88 € pour l'année 2014. Il est nécessaire que la commune attribue une subvention d'équilibre équivalente afin d'assurer l'équilibre financier de ce budget annexe.

D'autre part, elle explique que l'agent administratif rémunéré sur le budget du CCAS consacre maintenant une partie de son temps de travail au service de la mairie notamment pour la communication. La commune doit donc prévoir de prendre à sa charge la partie de la rémunération correspondante soit 13 000 € charges comprises.

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis,

Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

✓ **DÉCIDE** le versement au CCAS d'une subvention d'un montant de 17 473 € pour 2015

D10-2015 /OBJET : RÉVISION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE

Monsieur le Maire rappelle les termes du contrat d'association qui lie la commune à l'école privée. Il précise que la commune a contribué au fonctionnement de l'école Saint Michel sur la base de 465 € par enfant en 2014.

Monsieur le maire propose de fixer à 457 € par élève cette contribution, représentant un engagement global sur l'exercice 2015 de 53 500 € au profit des 117 enfants résidant sur la commune et scolarisés sur Saint-Germain-de-Pringay.

Mme Laurence Baron, membre du bureau de l'OGEC ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **DÉCIDE** de fixer à 457 € par élève de la commune à compter du 1^{er} janvier 2015 le montant du contrat d'association, les élèves hors commune étant exclus du contrat ;
- ✓ **PRÉCISE** que l'effectif pris en compte sera celui connu au début de l'année scolaire en cours c'est-à-dire celui de septembre 2014.

Les autres modalités du contrat fixées par la délibération N°83 du 06 octobre 2001 restent inchangées.

D11-2015 /OBJET : FOURNITURES SCOLAIRES 2015

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, un crédit est prévu au budget primitif pour l'achat de fournitures scolaires pour les élèves des écoles publique et privée scolarisés à St Germain de Prinçay.

Il propose la somme de 24,50 € par enfant et demande au conseil son avis.

Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **FIXE** le crédit des fournitures scolaires pour 2015 à 24,50 € par élève des écoles publique et privée.

D12-2015 /OBJET : PARTICIPATION AUX CHARGES FIXES DES STRUCTURES DU RASED

Monsieur le Maire explique que la commune de la Jaudonnière pour le Réseau d'Aide aux Enfants demande une participation aux frais fixes de cette structure, aux communes utilisatrices de ces services.

Monsieur le Maire détaille le mode de partage des frais entre les communes. Pour Saint Germain de Prinçay la participation sollicitée est de :

- 28.50 € soit 1.50 € x 19 élèves pour le RASED

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur ce versement,

Celui-ci, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **DÉCIDE** de verser à la commune de la Jaudonnière la somme de 28.50 € pour le fonctionnement du RASED

D13-2015 /OBJET : SYDEV PROPOSITION D'EFFACEMENT DE RÉSEAU RUE DE LA CHARRONNERIE ET RUE DES BORDERIES

Monsieur le Maire explique que le SyDEV a établi des plans et un devis pour l'effacement des réseaux rue de la Charronnerie et rue des Borderies. Le montant estimé à la charge de la commune est de 54 818 €.

Des travaux d'assainissement étant programmés, la commune peut profiter de ces travaux pour réaliser en même temps l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques dans cette zone. Monsieur le maire présente l'ensemble de ces éléments au Conseil Municipal puis demande au Conseil Municipal son avis.

Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DONNE SON ACCORD** pour la réalisation de ces travaux,

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

D14-2015 /OBJET : SYDEV CONVENTION RELATIVE AU REMPLACEMENT DES LAMPES A VAPEUR DE MERCURE PROGRAMME 2015

Monsieur le Maire explique que le SYDEV, dans une démarche de développement durable, a mis en place un Programme Environnement, prévoyant le remplacement des lampes à vapeur de mercure (LVM) dans le respect de la Directive Européenne EuP (échéance 2015).

Un inventaire des points lumineux de la commune a été réalisé et un programme de changement a été établi sur 3 ans.

En 2015 le programme prévoit notamment:

La fourniture, pose et raccordement de 43 lanternes PALEO

Le rééquipement de 23 bornes

Montant total HT des travaux	25 605 €
Subvention SYDEV (50%)	12 803 €
Participation estimée à charge de la commune	12 803 €

Monsieur le Maire demande alors au Conseil son avis et explique que ces travaux seront intégrés dans le budget 2015

Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DONNE SON ACCORD** pour la réalisation de ces travaux,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

D15-2015 /OBJET : INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION DE MATIÈRES ORGANIQUES SUR LE TERRITOIRE DE CHANTONNAY

La SARL Centrale Biogaz Pierre Brune demande l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques sur le territoire de Chantonay au lieudit Pierre Brune. Monsieur le Maire explique que la commune de Saint-Germain-de-Prinçay est concernée par le plan d'épandage. Le rapport de présentation précise à ce propos :

- Que le plan d'épandage prendra en compte les distances d'éloignement par rapport aux tiers, aux cours d'eau, forages...
- Que les digestats seront stockés dans des ouvrages dédiés situés dans le site de méthanisation, la capacité d'épandage permettant de couvrir les périodes d'interdiction d'épandage ;
- Que les digestats épandus ne présenteront pas de risques de contamination de l'environnement

Monsieur le Maire projette la carte sur laquelle les parcelles du plan d'épandage sont représentées. Celles-ci représentent 520 hectares. Il insiste également sur quelques points importants du dossier d'enquête publique et répond aux interrogations.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de ces éléments,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **ÉMET** un avis favorable à l'installation d'une unité méthanisation de matières organiques sur le territoire de Chantonay et au plan d'épandage prévu sur la commune de Saint-Germain-de-Prinçay

Questions diverses :

Maison de vie :

Les travaux vont commencer le 9 mars. L'accès au chantier se fera par la rue Louis Marchegay. Un accès chantier sera pris sur les places de parking le long de la salle du Foyer Rural. La commune va créer un espace de stationnement pour remplacer ces places à côté de la cantine municipale.

Un courrier sera distribué aux riverains pour les en informer.

Visite des salles polyvalentes :

Vendée Expansion a proposé plusieurs visites de salle vendredi 27 février. Y sont conviés les membres du groupe de travail disponible ce jour-là.

Label Villes et Villages Fleuris :

La commune va concourir pour l'obtention de la 1^{ère} fleur au niveau régional « Villes et Villages Fleuris ». Le CAUE l'accompagne dans cette démarche. Une mise en situation avec visite de la commune aura lieu mercredi 11 mars afin de faire un point sur les atouts de la candidature communale.

Établissement Public Foncier de la Vendée :

La commune a signé le 20 décembre 2011 une convention de 4 ans avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée qui a acquis pour le compte de la commune un espace de 5ha68a51ca situé au cœur du bourg. En fin d'année la commune devra décider de prolonger la convention ou d'acquérir ces terrains. Un rendez-vous a été fixé avec Vendée Habitat qui commercialise actuellement la deuxième tranche du lotissement de la Bodinière pour envisager l'avenir.

Projet de territoire :

Une réunion a été organisée le 11 février à l'initiative de la Communauté de Communes afin de présenter à l'ensemble des élus, les résultats du travail des bureaux CALIA Conseil dont la mission est d'aider à la mise en place d'un projet de territoire et d'un pacte financier et fiscal au niveau communautaire. A partir de ce diagnostic, les membres du Conseil Municipal sont invités à faire des propositions de perspectives et d'objectif pour ce nouveau mandat communautaire.

Réunion avec les artisans commerçants :

La réunion a réuni une quinzaine d'artisans commerçants ont répondu présents. Ceux-ci ont exprimé leurs attentes et souhaitent que la commune les soutiennent dans leur développement.

Éclairage Public

La commune souhaite harmoniser les temps de fonctionnement de l'éclairage public. Il est envisagé d'éteindre l'éclairage public de 22H30 à 6H00. Cependant, les vendredis-Samedis-Dimanches l'éclairage autour de la salle sera assuré jusqu'à 2H du matin.

Élections départementales:

Elles auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Un tableau de permanences a été établi pour ces journées d'élection.